



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSEPP
**Division de l'organisation scolaire
de l'enseignement privé et de la prospective**

A AFFICHER

DOSEPP

Dijon, le 11 mars 2026

Bureau DOSEPP 3 – enseignement privé 1^{er} degré

Affaire suivie par :
Sophie OSAYI-ORAGE
Tél : 03 80 44 85 90

La rectrice

Elisabeth HACQUEBART
Tél : 03 80 44 85 99

Nathalie CAPELA
Tél : 03 80 44 87 13

Mél : mouvement1dprive@ac-dijon.fr

2 G rue Général Delaborde
BP 81 921
21019 Dijon cedex

à
mesdames les professeures des écoles,
messieurs les professeurs des écoles,
s/c

de mesdames et messieurs les chefs
d'établissement

Objet : mouvement 2026 - procédure de nomination des maîtres dans les écoles sous contrat d'association

Références : article 914-77 du code de l'éducation
circulaire n° 2005-203 du 28/11/2005 parue au BO n° 45 du 08/12/2005
circulaire n° 2007-078 du 29/03/2007 parue au BO n° 14 du 05/04/2007

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, les listes départementales des postes vacants ou susceptibles d'être vacants à la rentrée de septembre 2026 dans les écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat. Ces listes doivent si possible être affichées dans votre établissement. Elles peuvent également être consultées sur le site académique du rectorat : www.ac-dijon.fr dans la rubrique « Métiers, ressources humaines, concours » :

Carrières → mutations, mouvements → Mouvement 2026 du 1er degré et 2nd degré dans l'enseignement privé

Si vous souhaitez postuler sur l'un de ces services, vous devez, **entre le mercredi 1er avril 2026 et le mercredi 15 avril 2026, délai de rigueur :**

1°) Faire acte de candidature auprès du ou des chefs d'établissement concernés par le ou les services publiés. Pour cela, vous devrez transmettre par mail une copie de votre fiche de vœux aux chefs d'établissement des écoles dans lesquelles vous postulez, ainsi qu'au chef d'établissement de votre école d'affectation.

PJ : 1

- Fiche de candidature et de vœux

2°) Transmettre un exemplaire de votre fiche de candidature et de vœux :

- au rectorat de l'académie de Dijon **par courriel uniquement** à l'adresse mouvement1dprive@ac-dijon.fr

et

- au secrétariat de la C.I.E. Bourgogne **par courriel uniquement** à l'adresse secretariat89@ddec21-89.fr. Un accusé de réception leur sera envoyé. En cas de problème d'envoi, ils pourront contacter la CIE au 03 86 72 93 99.

Vous veillerez à reporter sur la fiche de vœux le numéro du ou des postes demandés apparaissant sur la liste des postes. Pour le bon déroulement des opérations, **le nombre de vœux est limité à 8.**

J'appelle votre attention sur le fait que la Commission Consultative Mixte Interdépartementale (CCMI) n'examinera que les candidatures accompagnées de la fiche de vœux.

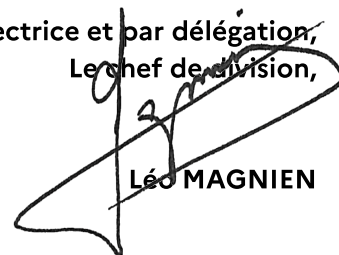
RAPPEL : Les maîtres postulant sur un service d'une quotité inférieure à un mi-temps ne peuvent se voir attribuer de contrat définitif ou provisoire.

Les personnes n'ayant pas signalé leur intention de demander une mutation interne ou externe lors du recensement des postes vacants ou susceptibles d'être vacants ne peuvent pas postuler au mouvement

Ces opérations du mouvement sont réservées aux maîtres contractuels sous contrat DEFINITIF demandant une mutation, ou une réintégration à temps complet.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour la rectrice et par délégation,
Le chef de division,



LÉO MAGNIEN